

LA MINERVE.

VOLUME I.

MONTREAL, JEUDI 9 NOVEMBRE, 1826.

NUMERO 1.

CONDITIONS.

La Minerve se publie deux fois par semaine, le *Lundi* et le *Jeudi soir*. L'abonnement est de quatre piastres par année, et de cinq lorsqu'on l'envoie par la poste, payables en deux termes. Ceux qui désirent discontinuer leur souscription doivent en avertir un mois avant l'expiration du dernier semestre. Les abonnés qui ne résident pas dans les villes sont priés d'indiquer par quelle voie ils désirent que le papier leur soit transmis. Les avis et avisements seront chargés au taux ordinaire. Ceux qui ne seront pas accompagnés de directions seront insérés jusqu'à ordre contraire, et débités en conséquence.

IMPRIME PAR JOHN JONES,

No. 5, Rue St. Jean Baptiste.

On s'abonne au bureau du Journal, et à la Librairie Française de MM. E. R. Fabre & Cie., et chez MM. les Agens dans les Campagnes.

PROSPECTUS.

Un des plus célèbres écrivains du dernier siècle a prétendu que les sciences et les arts n'étoient pas favorables à la cause des mœurs, et que l'éducation étoit inutile et même dangereuse aux peuples. Si ce paradoxe étoit vrai, si une société humaine privée du flambeau des sciences pouvoit être plus parfaite que celles qui marcheroient à leur lumière, ce ne seroit que chez un peuple encore demi-barbare, qu'un sage législateur auroit prémuni contre une vaine curiosité en lui créant des habitudes simples, en lui inspirant de l'aversion pour le luxe, et du goût pour les paisibles travaux de l'agriculture. Mais lorsque le luxe et la corruption se sont perpétués à travers les siècles, lorsque la plupart des gouvernemens, accoutumés à se faire obéir sans contrôle, mettent à profit les vices et les préjugés pour conserver une prépondérance que le génie des temps veut leur arracher, ce n'est qu'au moyen des sciences et des arts que l'individu peut reconquérir ses droits sur les masses qu'arme encore contre lui la force des habitudes.

Ce n'est pas qu'il soit donné à un grand nombre de personnes de se livrer aux sciences contemplatives et aux recherches abstraites. L'agriculture demande trop de bras, les arts trop d'adeptes. Ce ne sont pas des considérations philosophiques qu'il importe de répandre parmi le peuple, mais des connaissances pratiques à la portée de tout le monde. Philosophes! Voulez-vous bien mériter de l'humanité? Cessez de parler aux peuples de leurs droits sans leur apprendre leurs devoirs. N'essayez pas d'élever jusqu'à vos hautes conceptions l'intelligence du simple artisan ou du paisible laboureur. Apprenez leur plutôt à aimer leurs semblables, à honorer la vieillesse, à obéir à leurs parents, à respecter la religion et la morale. Adoucissez la misère du pauvre, en répandant dans son cœur le baume de la consolation; élarguez la route épineuse des arts, rendez en le sanctuaire plus accessible; enseignez au cultivateur à retourner plus facilement la glèbe que ses sueurs arrosent; faites connoître et chérir à tous leurs libertés, leurs lois, leur gouvernement. Si les peuples vous écoutent, ils seront assez justes, assez libres, et aimeront assez la patrie.

Si jamais on a eu lieu de s'applaudir du progrès des connaissances, et de l'accroissement des lumières, c'est sans doute dans notre siècle, qui, par la régénération presque totale des institutions politiques du monde et la naissance de tant de nouveaux états, fait une époque à jamais mémorable dans l'histoire des âges. Quel tableau pour les siècles futurs que la Grèce se relevant de ses ruines, la monarchie absolue mitigée en Europe par le gouvernement représentatif, et l'Amérique couverte de nouveaux états, et habitée par des peuples libres depuis l'embouchure de la Plata jusqu'aux glaces du Nord!

Heureux de vivre sous la protection d'un empire d'où sont sortis les germes de tant de liberté, c'est dans ces circonstances que nous entreprenons un Journal.

Les Canadiens imitant l'antique loyauté de leurs pères, et vivant dans une paisible enfance, n'ont eu guères besoin d'éducation ou plutôt n'en ont pu faire usage, tant que des obstacles physiques isolant toutes les parties de la province, en faisoient autant de petites sociétés étrangères les unes aux autres. Dès que leurs relations intérieures se sont agrandies, ils ont acquis des traits plus uniformes, un caractère plus frappant, et leurs facultés générales se sont développées davantage. C'est alors seulement qu'ils ont compris ce que c'étoit que la chose publique, et senti qu'il appartenait à l'éducation de lier toutes ces parties et de les intéresser à la

cause commune. Aussi a-t-on vu depuis quelques années s'élever un grand nombre d'établissements destinés à l'instruction de la jeunesse; mais comme on ne connoit bien la nécessité des connaissances qu'à mesure qu'elles se répandent, il reste à ce sujet beaucoup à désirer. Puisse notre journal contribuer à remplir les vœux de nos compatriotes!

Nous aurons pour la Religion le respect que lui assure son caractère divin et les sublimes vérités qu'elle enseigne aux hommes.

Nous suivrons avec attention la politique du pays. Ardents à soutenir les intérêts des Canadiens, nous leur enseignerons à résister à toute usurpation de leurs droits, en même temps que nous tâcherons de leur faire apprécier et chérir les bienfaits et le gouvernement de la mère-patrie. Nous donnerons les débats de la Chambre d'Assemblée avec un précis des lois qui y seront proposées. Le peuple a un intérêt majeur à connoître la conduite de ses représentans pour motiver son choix et faire respecter l'opinion publique à ceux qu'il charge de le défendre.

L'histoire de notre pays sera aussi un des objets principaux de nos recherches. Nous prions ceux qui connoissent d'anciennes traditions canadiennes, de vouloir bien nous les communiquer, afin de les soumettre à la critique avant que les monumens qui peuvent servir à leur examen disparaissent entièrement. Tout écrit qui aura rapport à l'histoire naturelle du pays, ou à l'état de l'industrie et des arts parmi nous, sera reçu avec une vive reconnaissance. Nous insérerons aussi toutes les communications qui entreront dans le plan de ce journal, lorsqu'elles seront de nature à y être admises, et qu'elles seront signées de l'auteur lorsque les circonstances l'exigeront.

Enfin *La Minerve* s'occupera de l'Agriculture, de la Littérature, de la Politique étrangère; elle contiendra aussi les nouvelles récentes, les ventes par décret, et en général on n'y oubliera rien de ce qui peut intéresser ou plaire.

Nous recommandons notre entreprise aux amis de leur pays; c'est de leur zèle que nous attendons notre succès.

EXTRAITS.

LA PATRIE.

La patrie est la terre que tous les habitans sont intéressés à conserver, que personne ne veut quitter parce qu'on n'abandonne pas volontairement son repos, sa gloire, et son bonheur. . . . C'est une puissance aussi ancienne que la société, fondée sur la nature et l'ordre; une puissance supérieure à toutes les puissances qu'elle établit dans son sein, archontes, suffètes, éphores, consuls ou rois; une puissance qui soumet à ses lois ceux qui commandent en son nom, comme ceux qui obéissent; c'est une Divinité qui n'accepte d'offrandes que pour les distribuer, qui demande plus d'attachement que de crainte, qui sourit en faisant le bien, et pleure en lançant la foudre.

Le chef d'une tribu d'Iroquois répondit aux députés de la colonie française du Canada qui les engageoient à se retirer de l'autre côté de la rivière qui porte leur nom: *Nous sommes nés en cette terre, nos pères y ont été ensevelis, dirons-nous à leurs ossemens: Levez-vous et suivez-nous sur une terre étrangère!*

Les Hottentots, pressés à la pointe de l'Afrique entre leurs féroces ennemis les Caffres, et les Européens, plus redoutables à leur liberté, consentiront-ils jamais à s'éloigner du sol paternel où les menacent sans cesse l'esclavage et la mort!!! L'adage si souvent répété: *Ubi bene, ibi patria*, n'est vrai que dans la bouche d'un courtisan ou d'un esclave; la plupart des habitans de l'Europe ont pu long-temps et peuvent encore sans ingratitude dire comme le Juif de Péra: *Si vous me chassez d'ici, que m'importe. Je secourrai la poussière de mes pieds, et j'irai chercher ailleurs d'autres hommes, avec qui je trafiquerai, qui m'écraseront, que je tromperai si je puis, et que je quitterai avec autant d'indifférence que je vous quitte.*

. . . L'amour de la patrie naît, se développe avec la raison, et ne s'éteint qu'avec elle; il embrasse toutes les vicissitudes du présent, toutes les gloires du passé, toutes les espérances de l'avenir. Le vrai patriote est celui qui peut dire en mourant avec plus de vérité que le Cardinal de Retz: *Dans les mauvais temps je n'ai pas abandonné la patrie; dans les bons, je n'ai eu d'autre intérêt en vue que le sien, dans les désespérés, je n'ai jamais cédé à la crainte. . . . Point de patrie sans liberté, mais avec la liberté que la patrie est chère! Quels sacrifices les cœurs généreux ne sont-ils pas*

prêts à lui faire! . . . C'est pour la patrie que Régulus retourne mourir à Carthage au milieu des supplices; c'est pour la patrie que le Roi Jean, après la honteuse paix de Breigny, retourne mourir dans la prison à Londres. C'est pour la patrie que les Lacédémoniens Spertis et Buris quittent volontairement leur pays, se rendent en Perse et se présentent devant Xercès, en lui disant: *Nos compatriotes ont fait mourir tes envoyés; c'est un grand crime, nous venons en subir le juste châtiement; quel que soit le supplice auquel tu nous condamnes, nous voilà prêts à le subir.* Et lorsque Xercès saisi d'admiration pour une si haute vertu, pardonne l'outrage qu'il a reçu, et veut engager Buris et Spertis à rester près de lui, c'est encore la patrie qui dicte leur réponse. *"Eh! comment" disent-ils, "pouvons-nous abandonner notre pays, nos lois, et des hommes tels, que nous venons mourir ici pour eux!"*

Une fois allumé, l'amour de la patrie ne sauroit s'éteindre; ce feu céleste vit et se conserve sous la cendre féconde des souvenirs. J'interroge le Cophte, qui traîne sa misérable existence au milieu des décombres de la ville du Soleil; il me répond avec un sentiment d'orgueil: *"L'Egypte, ma patrie, fut la source des lumières et le berceau des sciences."* Le Juif exilé des ruines du Jourdain, errant de contrée en contrée depuis vingt siècles, nourri d'opprobre et de persécutions, se console dans les religieux souvenirs, et n'entend pas sans foi et sans bonheur vibrer dans l'air le doux nom d'Israël.

Née sous le ciel brillant de la Grèce et de l'Italie, la liberté est une plante indigène de ces heureux climats; le fer des barbares l'a moissonnée; elle a cessé d'ombrager le sol natal; mais sous cette terre où pèsent ses oppresseurs, elle a jeté des racines vivaces, indestructibles, toujours prêtes à reproduire des tiges nouvelles.

LA VILLE BATIE EN TERRE.

La ville de Saint Paul, l'une des plus belles et des plus agréables du Brésil, et dont le climat est un des plus sains de l'Amérique, offre plusieurs places, des églises, des couvens, et toutes ses maisons bâties en terre. Pour élever un mur on prend un moule ou chassis, formé de six planches mobiles placées de champ vis-à-vis les unes des autres, et assujetties dans cette position par des pièces transversales arrêtées par des chevilles. On met dans ces chassis une petite quantité de terre que des ouvriers battent avec des masses, et qu'ils humectent de temps en temps. Quand le moule est plein on l'enlève, et on continue la même opération jusqu'à ce que toute la carcasse de la maison soit finie. On a soin de laisser des espaces vides et d'y placer le chassis des fenêtres, des portes, &c. à mesure que l'ouvrage avance. Cette masse s'endurcit en peu de tems; on repasse les murs de l'intérieur, pour qu'ils soient parfaitement unis, et on les peint de diverses couleurs: ils sont en général ornés d'emblèmes ingénieux. Cette espèce de construction aussi extraordinaire que curieuse, est très solide, et on voit à Saint Paul beaucoup d'édifices bâtis ainsi qui ont plus de deux cents ans. Pour que la pluie ne dégrade pas la base des maisons on donne aux toits plusieurs pieds de saillie au-delà du mur. Les gouttières préserveroient encore mieux de l'humidité, mais leur usage n'y est point connu. En entrant dans la ville on est frappé de l'air de propreté qui y règne, et l'aspect des maisons peintes à fresque offre un coup-d'œil brillant et pittoresque.

BRIEVETE DE LA VIE.

Un ancien registre digne de foi nous offre l'exemple très-affligeant de la brièveté de la vie humaine, comme on le verra ci-après par le sort de cent personnes nées à la même époque.

Après Six ans, il n'en restoit que	64
do. Seize ans	43
do. Vingt-six ans	26
do. Trente-six ans	16
do. Quarante-six ans	10
do. Cinquante-six ans	6
do. Soixante-six ans	3
do. Soixante-seize ans	1

Population sur une même étendue de pays.

Islande,	1	Angleterre,	152
Suède,	14	France,	160
Turquie,	46	Lombardie,	172
Pologne,	52	Naples,	172
Espagne,	63	Vénise,	196
Suisse,	114	Hollande,	224
Allemagne,	127	Malte,	1000

ANGLETERRE.

Le Courier du 23 Septembre dit, que les nouvelles de toutes les parties de l'Empire annoncent une activité assez considérable dans le commerce. Les ouvriers avoient de l'ouvrage et l'argent étoit devenu plus commun. Le commerce reprend vigueur à Glasgow et en plusieurs autres endroits. Une manufacture de cotonnages estimée à £11,000 en Juillet dernier, a été vendue publiquement en Septembre pour £14,000.

Une vente de potasse de Montréal a eu lieu à Liverpool vers la mi-Septembre. Celle de cette année a été vendue 26 chelins sterling le quintal; la vieille de 25ch. 6d. à 25ch.

POLITIQUE ETRANGERE.

RUSSIE.

Il paroît qu'une rupture a eu lieu entre la Perse et la Russie.

On annonce que pendant qu'on ne s'occupoit dans la métropole de la Russie que de fêtes et de réjouissances au sujet du couronnement de l'Empereur, des nouvelles très importantes sont arrivées des frontières de Perse. Le Général Yermoloff qui commande en Georgie, a annoncé dans une dépêche à son Gouvernement, que le territoire russe avoit été en plusieurs endroits soudainement envahi par les Persans.

On a reçu à Londres le 22 de Septembre une lettre de Paris, où il est dit qu'on parloit beaucoup dans cette capitale d'une circulaire adressée aux différens cabinets de l'Europe par l'Empereur de Russie, contenant une protestation contre le projet du Grand Seigneur de lever 300,000 hommes. On dit que l'Empereur déclare qu'une semblable armée, maintenue et disciplinée à l'Européenne, est incompatible avec les règles établies par les puissances alliées à la fin de la dernière guerre, et avec la sûreté des pays voisins de la Russie.

PRUSSE.

La Prusse contient à présent 12,255,000 habitans; en dix ans sa population a augmenté de 1,700,000.

AMERIQUE DU SUD.

Le Gouvernement de Lima a fixé le droit sur les articles importés à 30 par cent, à l'exception des liqueurs fortes, du savon, des hardes faites, de la poudre à canon, du salpêtre, du soufre, des ouvrages de chapellerie, de sellerie, et de cordonnerie, des étoffes grossières fabriquées dans les Etats-Unis, du sucre, du tabac, du lard, de la cire, des chandelles, des meubles et des voitures. L'importation de ces articles est regardée comme préjudiciable à l'agriculture et à l'industrie nationale; c'est pourquoi le droit sur eux est de 20 par cent, à compter du 6 Février prochain. Le vit-argent, les instrumens pour les travaux des mines et du génie, et à l'usage des sciences et de la chirurgie, les machines employées dans les arts, les presses d'imprimerie, les instrumens et appareils de pêche, les livres qui n'attaquent ni la morale ni la religion établie, la musique imprimée, le poisson séché et salé, entrent francs s'ils sont apportés sous le pavillon national; sous pavillon étranger ces articles payeront 30 par cent.

Le droit sur l'exportation des articles du crû du pays est de 4 par cent, sur les piastres 5 par cent, sur les doublons 2 par cent.

Brazil.—Une lettre de Bahia du 20 d'Août rapporte que des troubles considérables avoient eu lieu, en conséquence d'une ordonnance de l'empereur enjoignant à tous les officiers brésiliens de résigner en faveur des sujets Portugais. Le peuple avoit massacré les gardes à environ un mille de Bahia. On avoit envoyé des troupes pour arrêter l'insurrection.

Mr. Beer, envoyé des Pays-Bas, est arrivé à Vera Cruz, et est parti pour Mexico.

L'ouverture de la session du Congrès Mexicain a eu lieu le 14 de Septembre, avec une pompe imposante. Le peuple a montré en cette occasion des signes évidens de bonheur et de contentement.

ETATS-UNIS.

Le Courier de Charleston du 20 Octobre dit avoir reçu des nouvelles de la Havane jusqu'au 11 du mois et nous annonce que le vaisseau négrier parti le 20 Septembre pour la Havane, a été pris par le navire Anglois Aurora, commandé par le Capitaine Austen, à la hauteur de St. Jago de Cuba, et a été envoyé à la Havane, pour être livré aux commissaires du lieu, n'y en ayant pas à St. Jago. Il avoit à bord 260 esclaves.

Extrait d'une lettre adressée à un monsieur de Charleston :

LA HAVANE, 16 Oct. 1826.

Depuis deux ou trois semaines il n'est pas arrivé de vaisseaux de votre ville, et dans le fait à peine en est il venu des autres ports des Etats-Unis, vu la force des vents d'est et de sud. Nous attendons plusieurs vaisseaux, mais nous craignons pour le sort de quelques uns. Le dernier coup de vent que la Catherine a éprouvé dans la nuit qui a suivi son départ de Charleston, a sans doute causé des malheurs que nous sommes encore à apprendre. L'escadre espagnole qui fit voile de ce port pour Vera-Cruz, il y a quelques semaines, est, en partie, revenue; quelques vaisseaux sont dans un état

de naufrage complet, leurs agrès et leurs mâts ayant été brisés et emportés. La tempête s'est fait sentir à la hauteur de Charleston. Le commerce ici languit; il n'y a rien de nouveau.

Le Sloop des Etats-Unis Le Hornet est attendu à Philadelphie, d'où il doit conduire au Mexique Mr. Sargeant, envoyé au Congrès de Tacubaya.—Com. Adv.

Les Sauvages de l'Ouest du Mississippi.—Il s'est tenu au commencement d'Octobre, une assemblée de Sauvages, convoquée par le surintendant américain afin de régler leurs différends. On y voyoit d'un côté les députés des Delawares et de leurs alliés, des Shawanèses, des Kicapous, et de l'autre ceux des Osages.— Ces nations étoient en guerre depuis plus d'un an, et on avoit levé de part et d'autre bien des chevelures.— Les Osages veulent la paix, mais les Delawares qui sont leurs torts, veulent continuer la guerre, et probablement voilà tout ce qui résultera de l'assemblée.— Les Osages comptent deux mille guerriers. Leurs ennemis sont bien moins nombreux, mais aussi braves, mieux armés, et plus adroits.

Mr. Johnston, agent américain auprès des sauvages de l'Ohio écrit du 30 Septembre, qu'il a payé les pensions accordées par son Gouvernement aux différentes tribus, comme suit : aux Shawanèses 3,000 piastres; aux Iroquois et aux Shawanèses de Lewiston 1,000; aux Hurons 6000, aux Iroquois du Bas Sandusky, 1,000.

Ce monsieur écrit qu'il est occupé à reculer à l'ouest du Mississippi un corps considérable de sauvages, parmi lesquels est le fameux prophète Shawanèse Elsquatawé, et son neveu Puchétha, seul fils vivant du célèbre Tecomé. Monsieur Johnston ne peut s'empêcher d'avouer que ces migrations forcées livrent ces races malheureuses à la misère et à la destruction, et qu'il est absolument nécessaire que le congrès s'occupe de leur sort.

Le Gouverneur de l'Indiana a eu une conférence avec les Miamis et les Poutoutamis, qui ont déclaré qu'ils n'étoient pas disposés à vendre leurs terres sur les bords du Wabache, pour se retirer à l'ouest du lac Michigan; mais qu'ils échangeoient contre une pension annuelle un grand morceau de leur territoire à l'ouest du Wabache.

Une troupe d'acteurs François, doit sous peu de tems venir jouer à New-York.—Albion.

Le Journal des Débats du 18 Août, en annonçant la mort d'Adams et de Jefferson, s'exprime de la manière suivante au sujet des Etats-Unis.

« Cinquante ans s'étoient écoulés le quatre de Juillet, depuis que, les citoyens les plus distingués des Etats-Unis, assemblés en vue même de leurs puissans ennemis, dressèrent et signèrent la déclaration d'indépendance, l'acte fondamental de la république du nouveau monde. Dans cinquante ans on a vu cette plante d'abord si foible, croître et s'élever à la hauteur des plus grands arbres, et étendre son ombre de l'Atlantique à l'Océan Pacifique, sur un territoire plus grand que toute l'Europe, et où, peut-être, dans quelques siècles, les arts et les sciences de l'ancien monde trouveront leur plus sûr asyle. De nouvelles générations ont crû sous la protection égale de sages lois; elles ont peuplé les déserts de villes et couvert les mers de vaisseaux. Ils ont fait plus: ils ont conservé leur empire aux mœurs et à la vertu. La nation où chacun peut servir Dieu selon sa conscience, est certainement la plus religieuse de toutes. »

Un Mémoire vient d'être publié en Anglois, à New York, sous le titre de "Rapport du témoignage et des raisons dans l'arbitrage entre Jean Orlandos et André Lariottis, Députés Grecs, d'une part, et Le Roy, Bayard & Cie., et G. G. & S. Howland, d'autre part."—

Ce pamphlet est signé par les arbitres, et écrit avec soin, mais nous ne voyons pas qu'on y nie les allégués principaux de Sedgwick et de Contastavlos. On y admet que les députés ont envoyé sept cent cinquante mille piastres en Amérique, pour la construction d'un ou de deux vaisseaux de guerre, et qu'en vertu de l'arbitrage, les Grecs n'ont reçu pour cette somme qu'une frégate valant peut-être deux cents trente mille piastres, mais qui en coûte en tout 750,000. On y admet aussi que les deux maisons de commerce ont reçu 10 par cent sur 750,000 piastres, et que le Capitaine Chauncey a reçu un salaire de 11,800 piastres, pour avoir surveillé la construction de ces vaisseaux, et qu'on a payé cinquante mille piastres pour le loyer des chantiers et les soins des propriétaires pendant la construction. Le pamphlet ne nie pas non plus qu'on ait pué l'item pour consultations; ni qu'on ait accordé sans avis une commission aux banquiers sur les traites sur Ricardo; ni que les arbitres aient reçu pour leur opération la somme de cinq mille piastres; enfin on n'y parle point d'un grand nombre d'autres sujets mentionnés dans les autres mémoires précités. Les raisons que donnent les arbitres pour justifier l'octroi de ces sommes, seront réfutées par Mr. Sedgwick qui s'y est engagé dans notre papier de ce jour. Au reste nous sommes contents qu'on fasse sur ce sujet des perquisitions plus étendues, qui probablement répandront du jour sur toutes ces matières. Ce n'est pas une de ces affaires qu'il importe peu au public de connoître; le

résultat de cette discussion affecte directement la société dont nous faisons partie, et ne doit pas être laissé dans l'obscurité dans les liasses de comptes des maisons de commerce.

Nous ne pouvons passer sous silence un des principaux traits de ce mémoire. Nous croyons qu'il n'est pas honnête de mettre le général Lallemand entre ces maisons et le public et d'en faire un bouc émissaire sur qui doit retomber tout le blâme. En examinant les pièces justificatives du mémoire, et le témoignage de M. Lallemand lui-même, nous pensons qu'il est clair qu'on ne doit nullement l'inculper dans cette affaire. Dans les instructions des députés grecs, le général est adjoint aux maisons de commerce comme co-agent, non comme une personne à qui les députés dussent rendre aucun compte en particulier, ou dont ils dussent recevoir des instructions; mais comme devant agir conjointement avec les maisons de commerce. Ces dernières n'avoient pas plus de responsabilité envers lui que l'une envers l'autre, et n'agissoient nullement sous sa direction; mais ils étoient tous immédiatement responsables envers les députés grecs. Les maisons de commerce ne pouvoient pas plus obliger les députés par un contrat avec le général, que par un arrangement entre elles. Le général Lallemand est un homme de talents, un brave guerrier, et un officier distingué; mais il n'est ni marchand ni constructeur de vaisseaux, et on devoit s'attendre qu'il soutiendrait l'entreprise plus par son crédit et sa réputation que par son trafic ou en faisant lui-même entreprendre les travaux. Il a constamment refusé de rien faire sous ce dernier rapport, et en général dans tout ce qui avoit rapport à l'emploi des deniers. Il seroit dur pour un brave et honnête étranger de se voir chargé d'une responsabilité qu'il n'a jamais acceptée, à laquelle les députés n'ont pas prétendu l'obliger, et contre laquelle il a toujours protesté. Il est clair que s'il y a quelqu'un à blâmer dans l'emploi des fonds grecs, ce quelqu'un là n'est pas le général Lallemand.—De l'Evening Post.

QUEBEC, le 4 Novembre.

Le Mercure de Québec de Vendredi dernier annonce que le 3 de ce mois, Mr. Plamondon, Professeur de Droit, a fait son discours d'inauguration en présence de MM. du Barreau, de MM. les médecins, des étudiants en droit et d'un grand nombre de citoyens. Il s'est sagement étendu sur l'origine des Cours de Justice en cette Province, des divers codes de loi qui se sont succédés, et des moyens qui ont produit un système régulier de pratique dans toutes les cours de la Province. Son objet principal est d'enseigner aux étudiants la pratique par principes, leur laissant à eux mêmes la théorie de la loi. L'auditoire a montré la plus grande attention, et a témoigné sa haute opinion des talens et des connaissances de Mr. Plamondon. Ce monsieur jouit d'une excellente réputation comme orateur; il est aussi un profond jurisconsulte; et les avantages que promet la réunion de ces deux qualités, ne peuvent manquer de lui attirer la reconnaissance due à ses travaux, et à son entreprise digne d'un vrai citoyen.

Nous devons ajouter que Mr. Plamondon donne son cours de droit gratis, ce qu'on a en vénération, si un homme si généralement estimé pouvoit en avoir, le pouvoir d'attribuer des motifs d'intérêt au docte professeur.—Edt. Minerve.

BUREAU DU SECRETAIRE PROVINCIAL,
Québec, le 4 Octobre 1826.

Il a plu à son Excellence le Gouverneur-en-Chef, nommer,

WILLIAM F. D'ESCHAMBAULT, médecin et chirurgien pour cette Province.

HUBERT TURGON, Notaire pour do.

LA MINERVE.

MONTREAL, JEUDI, LE 9 NOVEMBRE, 1826.

Pénétrés de reconnaissance par la manière dont le public a accueilli notre projet, nous avons crû devoir commencer notre Journal avant le tems fixé dans le Prospectus, quoique la liste d'abonnement ne promette pas encore une recette égale aux frais; mais nous espérons par nos efforts mériter la continuation de la même bienveillance.

Nous espérons au moyen d'une correspondance étendue, présenter à nos abonnés une ample matière d'instruction et d'amusement. Nous extrairons des bons ouvrages dans tous les genres ce que nous croirons le plus propre à donner le goût de la bonne littérature. Si les personnes instruites ne trouvent pas ces extraits nouveaux, elles voudront bien se rappeler que malheureusement elles forment une classe peu nombreuse, et qu'il faut bien faire quelques petits sacrifices aux besoins du plus grand nombre.

Fait pour les Canadiens, notre papier aura pour bût moral leur union, leur instruction, leur attachement à la

morale et à leur religion; pour bât politique, la libre jouissance de leurs justes droits et le respect pour l'Empire florissant dont nous dépendons, et pour son chef auguste. Nous ne croyons pas qu'on nous fasse un crime de dire après cela, que la Minerve sera un papier Canadien. Les intérêts du peuple de ce pays ne sont pas contraires aux droits de la mère-patrie, des bienfaits de laquelle il n'a qu'à se louer; et aussi son attachement pour elle ne le cède-t-il à aucun sentiment.— Mais il est tout naturel que, dans un pays habité par deux peuples d'origine différente quoiqu'également sujets d'un même empire, protégés par les mêmes lois, et jouissant de droits égaux; l'un plus nombreux, plus pauvre, mais habitant la terre de ses pères; l'autre plus riche, plus commerçant, et qui descend du peuple conquérant; il est tout naturel, disons nous, qu'il y ait entre ces deux peuples, sinon une certaine antipathie, du moins une lutte continuelle où ils cherchent mutuellement à l'emporter l'un sur l'autre. Dire que dans le même cas une pareille lutte n'existeroit pas partout ailleurs, indépendamment des factions ou des partis politiques, c'est calomnier l'Histoire et mentir au sentiment de bonheur inné dans l'homme. Prétendre que c'est un crime pour les Canadiens de figurer dans une telle lutte, c'est trahir le droit naturel de défense, et renoncer à cette noble liberté britannique qui conduit la barque de l'état par une lutte continuelle des pouvoirs, et fait partager à la société entière le fruit des efforts de tous les partis qui lui donnent l'activité et l'énergie.

Nous promettons d'ailleurs de respecter la vérité pardessus tout, et de rendre justice à tout le monde, quelles que soient nos opinions particulières. Nous n'appellerons pas mauvais citoyens ceux qui ne penseront pas comme nous, et lorsque nous discuterons leurs opinions, nous le ferons avec les égards requis. Aucune opinion ne garantira de la censure méritée ceux que leurs fautes publiques auront rendu justiciables de l'opinion de leurs concitoyens; jamais l'intrigue, la faveur, l'esprit de parti ne fera pencher entre nos mains la balance de la justice et de la vérité.

Nous réitérons notre promesse de donner les débats de la Chambre d'Assemblée d'une manière aussi étendue que notre feuille le pourra permettre.

Nous remercions sincèrement les Editeurs qui ont bien voulu faire une mention honorable de notre prospectus, et nous avons du plaisir à les assurer que jamais la Minerve n'a fait entrer dans son plan le désir de nuire à ceux qui courent la même carrière.

Les dernières nouvelles de la Grèce ne nous offrent rien de bien positif, mais les faits venus à la connaissance du public sur le maniement et l'emploi des finances grecques tant à Londres qu'en Amérique, ont excité partout le plus vif intérêt. MM. Sedgwick et Contostavlos ont écrit des observations sur l'emploi des deniers envoyés à New-York pour la construction de vaisseaux de guerre; on trouvera dans notre feuille l'analyse du mémoire sur le même sujet des arbitres qui ont ajusté les comptes entre les agents à Londres et leurs délégués en Amérique. On nous dit aussi que le mémoire du général Lallemand est sous presse. Ces documens suffiront au public pour asseoir son jugement. Un nouveau comité s'est formé à Londres pour chercher les moyens de faciliter un meilleur emploi des deniers grecs. Ce projet, s'il réussit, sera pour les généreux Hellènes une victoire sur la civilisation qui vaudra bien celles qu'ils ont gagnées sur les barbares.

Nous nous estimons heureux de pouvoir annoncer que le commerce et les manufactures reprennent graduellement vigueur en Angleterre. Nous espérons que les effets de ce changement se feront sentir jusqu'en ce pays, et y feront disparaître les embarras pécuniaires causés par la stagnation du commerce et la rareté de l'argent.

Du *Courier François* du 15 Sept. Nous pouvons assurer sur bonne autorité qu'il paroît par les dernières nouvelles reçues de Corfou, que la ville d'Athènes n'est pas tombée au pouvoir des Turcs comme on l'avoit annoncé. Les habitans, dans la crainte de l'ennemi, se sont réfugiés dans les îles; mais Gouras tient bon dans la citadelle avec une petite garnison.

L'Albion du 23 Octobre annonce sur une autorité respectable quoique non officielle, que son Excellence le Comte de Dalhousie, est déterminé à aller en An-

gleterre se reposer des fatigues de ses longs services dans les colonies; que Sir James Kempt, maintenant Gouverneur de la Nouvelle Ecosse, doit lui succéder; Sir Peregrine Maitland aura le gouvernement de cette dernière province, et sera remplacé dans le Haut-Canada par le commandant militaire à la Jamaïque, le Major Général Sir John Keane. Suivant le même rapport Sir Francis Burton doit succéder au Duc de Manchester dans le Gouvernement de la Jamaïque.

La Compagnie des Terres du Canada a obtenu sa chartre. Le secrétaire et un agent sont arrivés à New-York, et les opérations de la Compagnie doivent commencer prochainement dans le Haut-Canada.—*Albion.*

NOUVELLE EGLISE PAROISSIALE.

Ce superbe et vaste édifice est déjà très-avancé; une partie du comble est posée et la couverture le sera le printemps prochain. Il coûtera des sommes immenses à en juger par ce qu'il a coûté jusqu'à présent.

Tout le monde se rappelle qu'en Juin 1824, MM. les Marguilliers de la paroisse de Montréal, furent autorisés par la Cour à emprunter d'une ou plusieurs personnes £20,000 à intérêt ou autrement, et à hypothéquer pour sûreté les biens-fonds de la Fabrique. En Octobre dernier ils ont fait une nouvelle application, et le vingt du mois est intervenu jugement les autorisant à emprunter encore £10,000, aux conditions du premier emprunt; de sorte que les fonds de la Fabrique seront par là chargés d'une hypothèque de £30,000.

En vertu de la première autorisation, les Marguilliers ont emprunté et reçu de diverses personnes

	£13,324	12	11
Dont £10,002 10s portant intérêt à 6 par cent;			
Et £3,322 2 11 sans intérêt.			
Ils ont en outre reçu les sommes ci-après comme suit, savoir :			
A compte de la souscription,	£4,005	2	4
Produit des quêtes dans l'église, et de certains legs,	1,101	2	11
Produit de la vente des vieux matériaux des maisons démolies, &c.	368	14	4
Revenus bons de la Fabrique,	3,843	17	2
	9,398	16	9

Total reçu, £27,723 9 8

Le 23 de Septembre dernier ils avoient dépensé :

Pour payer une partie du prix d'acquisition des terrains achetés, et pour payer l'intérêt courant sur la balance, et l'intérêt sur les £10,002 10s ci-dessus,	3421	0	0
Pour la construction de l'église, y compris des bois pour £1200 et 1000 barriques de sable, non employé, en réserve pour les travaux de l'an prochain,	23,705	10	9

Ainsi le 23 de Septembre dernier, les Marguilliers avoient en main une balance de

	£536	13	11
	1675	7	1

Cette balance jointe à la somme de qu'ils peuvent emprunter en vertu de la première autorisation pour compléter les £20,000, formera

	£2272	6	0
--	-------	---	---

Cette dernière somme aura suffi pour achever les travaux de l'année courante; formant pour total de dépenses,

	£29,398	16	9
--	---------	----	---

Les Marguilliers espèrent qu'avec les £10,000 qu'ils vont emprunter et £5000, montant probable de ce qu'ils recevront l'année prochaine, à compte de la souscription, ils pourront achever le dehors de l'édifice, à l'exception des deux grandes tours du portail qui seront laissées à 80 pieds au-dessous de la hauteur (de 200 pieds) qui leur est destinée, faire élever les autels, et poser les bancs, et avoir encore en réserve une forte somme tant pour la menuiserie que pour dépenses imprévues.

D'après tous ces calculs, l'église aura coûté

	£44,398	16	9
--	---------	----	---

lorsqu'on pourra commencer à y célébrer les offices. Restera ensuite à élever les tours, et à orner l'intérieur d'une manière qui réponde à l'élégance, et à la magnificence de l'extérieur.

Sans cet emprunt de £10,000, les travaux seroient suspendus, et la Fabrique ne pourroit payer que les

intérêts, et non les capitaux. Il est probable que les revenus de l'église augmenteront, et pourront avec le temps rembourser les sommes empruntées, aussitôt qu'on y pourra célébrer les offices.

Avant d'effectuer ces emprunts, les Marguilliers ont fait évaluer les fonds de la Fabrique par MM. Redpath, Delorme et White, architectes et entrepreneurs, qui ont fait de leur opération un rapport déposé chez Mre. T. Bedouin, Notaire, le 14 Octobre dernier.

Ces messieurs ont trouvé que les biens-fonds de la Fabrique sont plus que suffisans pour répondre des emprunts faits et à faire.

Nous envoyons le premier numéro de notre papier à un grand nombre de personnes qui ne nous ont pas encore fait l'honneur de s'abonner. Nous prions celles qui seroient disposées à le faire de s'adresser le plutôt possible au Bureau du Journal, ou à l'agent le plus près de leur résidence.

Nous invitons les personnes éclairées et nos abonnés en général, à devenir nos correspondans. Si quelques uns d'entre eux ne pouvoient ou ne vouloient pas revêtir leurs communications des formes requises de langage et de stile, nous les prions de nous faire connoître simplement ce dont il s'agit; nous arrangerons le tout comme il conviendra.

Si le nombre des abonnés nous permet d'augmenter la dépense, nous agrandirons le format à l'ouverture de la prochaine session du Parlement.

Nous disposerons les annonces des Shérifs pour décrets de manière à les donner toutes dans le cours d'un mois, prenant pour chaque numéro une partie de la Province; de sorte qu'il sera facile à ceux qui ont des droits sur un immeuble de voir en un instant s'il est saisi. Nous mettrons d'une manière concise les noms des parties dans la cause, la description des immeubles, le tems et le lieu de la vente et les charges servitudes et conditions auxquelles elle devra être faite.

Jusqu'à la clôture de la navigation, un des bateaux à vapeur sur le lac Champlain partira de St. Jean le Lundi, et l'autre le Vendredi, à 9 heures du matin.— Leur départ de Whitehall aura lieu le Mardi et le Samedi à 2 heures de l'après midi.

Comme la Barque à Vapeur *La Dame du Lac*, partie de Québec lundi soir, étoit vis-à-vis la Pointe aux Trembles, elle fut obligée de relâcher et de jeter l'ancre à cause de l'obscurité et d'une neige épaisse. Lorsque la marée commença à baisser, la Barque vira en travers. Un fort vent de N.-E. la tourmenta beaucoup, et la violence des lames étoit telle, qu'elle a perdu, outre quelques effets qui étoient sur le tillac, sa chaudière, et un bateau qu'elle amenoit avec elle. La Barque elle-même n'a reçu que peu de dommage, et elle est arrivée ici la nuit dernière.

MARIE, le 7 du courant, Jean Casimir Bruneau, Ecuier, Avocat, à demoiselle Marie Dupuis, tous deux de cette ville.

LE Soussigné, reconnaissant des faveurs qu'il a reçues depuis le printemps dernier, dans son négoce, croit devoir en donner un témoignage public, en offrant à ses amis, et à cette partie du public qui a bien voulu devenir ses chaland, ses remerciemens les plus sincères.

Ayant l'intention de repasser prochainement en Europe pour y faire choix de nouvelles Marchandises, il prend la liberté de faire ressouvenir ses amis et pratiques qu'il est nécessaire, afin de leur rendre justice, l'an prochain, que ses fonds deviennent promptement tactiles; c'est pourquoi il sollicite respectueusement ceux d'entre eux qui n'ont point encore soldé leurs comptes de le faire au plutôt.

Il recevra avec gratitude de ceux qui voudront bien lui faire cette faveur, des renseignements et directions par rapport à la qualité et au choix de Marchandises à importer, ainsi que des échantillons d'étoffes, &c. Et si on lui confie des mémoires, on pourra être assuré qu'ils seront exécutés avec soin, et exactitude, et à bon compte.

FRS. ANT. LAROCQUE.
Montréal, 7 Novembre, 1826.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné informe le public qu'à l'avenir son Bois de Chauffage sera vendu et mesuré dans ses propres cours, et ne sera livré qu'après avoir été payé. Il procurera des charretiers pour le transporter moyennant trente sols par corde en sus. Ceux qui ont contracté pour l'hiver sont priés d'adresser leurs ordres chez Mr. Julien Perrault fils, Rue Notre Dame, vis-à-vis de Mr. John Porteous, où tous ordres accompagnés d'argent comptant seront aussi ponctuellement exécutés.

JULIEN PERRAULT.
Montréal, le 9 Nov. 1826

POESIE.

Exorde du dernier Chant de "Childe-Harold,"

PAR M. DE LA MARTINE.

Muse des derniers temps, divinité sublime
 Qui des monts fabuleux n'habites plus la cime ;
 Toi qui n'as pour séjour, pour temples, pour autels,
 Que le sein frémissant des généreux mortels ;
 Toi dont la main se plaît à couronner ta lyre
 Des lauriers du combat, des palmes du martyre,
 Et qui fais retentir l'Hémos ressuscité
 Des nous vengeurs du Christ et de la Liberté !
 Sentiment plus qu'humain, que l'homme défie,
 Viens seul ! c'est à toi seul que mon cœur sacrifie !
 Les siècles de l'erreur sont passés ; l'homme est vieux.
 Ce monde, en grandissant, a détroné ses dieux,
 Comme l'homme qui touche à son adolescence
 Brise les vains hochets de sa crédule enfance ;
 L'Olympe n'entend plus, sur ses sommets sacrés,
 Hennisir du dieu du jour les coursiers altérés ;
 Jupiter voit sa foudre, entre ses mains brisée,
 Des fils grossiers d'Omar provoquer la risée ;
 Le Nil souille au désert, de son impur limon,
 Les débris mutilés de l'antique Memnon ;
 Délos n'a plus d'autels, Delphes n'a plus d'oracles.
 Le Tems a balayé le temple et les miracles.
 Hors le culte éternel, vingt cultes différents,
 Du stupide univers bienfaiteurs ou tyrans,
 Ont passé ! cherchez-les dans la cendre de Rome !...
 Mais il reste à jamais au fond du cœur de l'homme
 Deux sentiments divins, plus forts que les trépas :
 L'Amour, la Liberté, dieux qui ne mourront pas !
 L'Amour ! je l'ai chanté, quand, plein de son délire,
 Ce nom seul murmuré faisait vibrer ma lyre,
 Et que mon cœur cédait au pouvoir d'un coup d'œil,
 Comme la voile au vent qui la pousse à l'écueil.
 J'aimai ; je fus aimé : c'est assez pour ma tombe ;
 Qu'on y grave ces mots, et qu'une larme y tombe !
 Remplis seule aujourd'hui ma pensée et mes vers,
 Toi qui naquis le jour où naquit l'univers,
 Liberté ! premier don qu'un Dieu fit à la terre,
 Qui marqua l'homme enfant d'un divin caractère,
 Et qui fis reculer à son premier aspect
 Les animaux tremblant d'un sublime respect ;
 Don plus doux que le jour, plus brillant que la flamme,
 Air pur, air éternel qui fais respirer l'âme !
 Trop souvent les mortels, du ciel même jaloux,
 Se ravissent entre eux ce bien commun à tous !
 Plus durs que le Destin, dans d'indigne entraves,
 De ce que Dieu fit libre ils ont fait des esclaves !
 Il ont de ses saints droits dégradé la raison ;
 Qu'ai-je dit ? ils ont fait un crime de ton nom !
 Mais, semblable à ce feu que le caillou recèle,
 Dont l'acier fait jaillir la brûlante étincelle,
 Dans les cœurs asservis tu dors, tu ne meurs pas !
 Et, quand mille tyrans enclameraient tes bras,
 Sous le poids de ces fers dont leurs mains l'ont chargés,
 Tu jaillis tout à-coup, et la terre est vengée !

MARCO BOTZARIS.

Voici le détails que donne Mr. Poucqueville sur le célèbre capitaine grec Marco Botzaris, dans son histoire de la régénération de la Grèce.

Melpomène lui avoit départi le don de la voix et de la cithare pour chanter le tems où gardant les troupeaux du polémarque son père, aux bords du Selleis, il abandonna sa patrie conquise par Ali-Pacha, pour se réfugier sous les drapeaux français, à l'ombre desquels il crût en sagesse et en valeur. De la taille ordinaire des Souliotes, qui est de cinq pieds environ, sa légèreté étoit telle qu'on le comparoit au zéphyr. Nul ne l'égaloit à la lutte, au jeu du disque ; et, quand ses yeux bleus s'animaient, que sa longue chevelure flottait sur ses épaules, et que son front rasé, suivant l'usage antique, reflétait les rayons du soleil, il avoit quelque chose de si extraordinaire, qu'on l'auroit pris pour un descendant de ces Pélagés, enfans de Phœdon, qui civilisèrent l'Épire. Il avoit laissé sa femme et deux enfans sur la terre étrangère, pour se livrer avec plus d'audace aux chances des combats. Poète et guerrier, dans les momens de repos, il prenoit sa lyre et redisoit aux enfans de la Selleide les noms des héros, leurs aïeux, leurs exploits, leur gloire, et l'obligation où ils étoient de mourir, comme eux, pour les saintes lois du Christ et de sa patrie, objets éternels de la vénération des Grecs. Sa femme, Chrysé, vint le rejoindre après l'insurrection de la Grèce, et voulut combattre à ses côtés.

Marc Botzaris, en avant de Missolonghi, soutint, avec six cents pallikares, les efforts de l'armée Ottomane toute entière. Les Thermopyles périrent un jour à ce récit.—Retranchés auprès de Crionero, fontaine située à l'angle occidental du mont Aracinte, ces braves, après avoir peigné leurs belles chevelures, suivant l'usage immémorial des soldats de la Grèce, conservé jusqu'à nos jours, se lavent dans les eaux de l'antique Aréthuse, et, revêtus de leurs plus riches ornemens, ils demandent à s'unir par les liens de la fraternité, en se déclarant *Ulamiz*. Un ministre des autels

s'avance aussitôt. Prostrés aux pieds de la croix, ils échangent leurs armes, ils se donnent ensuite la main en formant une chaîne mystérieuse, et recueillis devant le Dieu Rédempteur, ils prononcent les paroles sacramentelles : *Ma vie est ta vie, et mon ame est ton ame*. Le Prêtre alors les bénit, et ayant donné le baiser de paix à Marc Botzaris, qui le rend à son lieutenant, ses soldats s'étant mutuellement embrassés, présentent un front menaçant à l'ennemi.

C'étoit le 4 Novembre 1822, au lever du soleil : on aperçoit de Missolonghi et d'Anatolico le feu du bataillon immortel qui s'assoupit à midi. Il reprit avec une nouvelle vivacité deux heures après, et diminua insensiblement jusqu'au soir. A l'apparition des premières étoiles, on aperçut, dans le lointain, les flammes des bivouacs ennemis dans la plaine ; la nuit fut calme, et, le 5 au matin, Marc Botzaris rentra à Missolonghi, suivi de vingt-deux Souliotes : le surplus de ses braves avoit vécu.

A la faveur de cette héroïque résistance, le président du gouvernement, Maurocordato, avait approvisionné Missolonghi, et fait embarquer pour le Péloponnèse les vieillards, les femmes et les enfans. Marc Botzaris vouloit pourvoir de la même manière à la sûreté de sa femme et de ses enfans ; mais Chrysé, son épouse, ne pouvoit se résoudre à l'abandonner : elle lui adresse les adieux les plus déchirans ; elle tombe à ses pieds avec les timides créatures qui le nommoient leur seigneur et leur père. Marc Botzaris les bénit au nom du Dieu des batailles. Il les accompagne ensuite au port, il suit des yeux le vaisseau, il tend les bras à sa femme ; hélas ! il la quittoit pour la dernière fois ! Il périt, peu de tems après, dans une bataille nocturne contre les Turcs, et sa mort fut aussi glorieuse, aussi sainte que sa vie.

ETATS-UNIS.

Mr. Hogan, prêtre catholique de Philadelphie, bien connu pour avoir semé l'esprit de dissension dans cette église et s'être déclaré ouvertement contre son évêque, a dernièrement envoyé un cartel à un monsieur du Nouveau Jersey, qui s'est rendu sur la place avec un officier public, dans le dessein d'arrêter son adversaire. Mr. Hogan banda ses pistolets, défia l'officier, et partit pour New York, où il a été arrêté comme rebelle à la justice. Ses amis ont obtenu son élargissement, et l'ont embarqué à bord d'un paquebot de Liverpool. Comme on mettoit à la voile, il dit au capitaine qu'il avoit été mis à bord par force, et qu'il le poursuivroit s'il ne le renvoyoit à terre. La chaloupe du paquebot le mit à bord du navire le Président destiné pour Charleston, où il est probablement arrivé. Les autorités du nouveau Jersey ont offert une récompense pour son arrestation.



AGRICULTURE.

Les foins sont en général si secs cette année qu'ils ne sont guères propres à la nourriture des vaches laitières. Voici une méthode assez économique, et qui augmentera la quantité de lait. On prend un minot de patates qu'on broie et qu'on met dans un quart après les avoir bien réduites en pulpe. Mettez dessus un rang de son, avec un peu de levain, ou autre matière propre à exciter la fermentation. Laissez fermenter ensuite pendant une semaine ; les vaches mangeront avidement ce mélange, et s'en trouveront bien.

Moyen de rétablir le beurre fort.—Lorsque le beurre est devenu rance ou fort, on le fait fondre, on l'écume, et on trempe dedans une croute de pain bien grillée de tous côtés. Au bout d'une minute ou deux le beurre n'a plus aucune odeur désagréable, mais la croute de pain est devenue fétide.

VENTES PAR DECRET.

Tous ceux qui ont des prétentions sur un immeuble saisi, soit par hypothèque ou autre droit ou servitude quelconque, doivent produire leur opposition au bureau du Shérif saisissant. Les oppositions afin d'annuler ou afin de distraire la totalité ou partie d'un immeuble, ou afin de charge ou de servitude sur icelui, doivent être faites avant les quinze jours qui précèdent la vente ; les oppositions afin de conserver, c'est à dire à la délivrance des deniers, doivent être produites au Greffe de la Cour le jour où le Shérif fait son rapport, qui est ordinairement le premier jour du Terme Supérieur qui suit la vente. Dans le cas où l'immeuble seroit saisi en vertu d'un ordre pour décret volontaire, les opposi-

tions afin de conserver doivent être faites au bureau du Shérif au moins huit jours avant la vente.

ISLE DE MONTREAL :—EN VILLE.

J. S. M'Cord et al. contre Louis Pion, fils. Un lot de terre dans le faubourg Ste. Anne, borné par devant à la rue William, la rue du Roi, les héritiers Platt, et Nahum Mower, avec 7 maisons de bois ; le dit lot connu sous les Nos. 13, 14 et 15. A la charge de £10 13 4 de rente foncière, envers l'emphitéote, pendant la durée de son bail, et ensuite envers les Dames de l'Hôtel-Dieu ; à la charge en outre du droit de retrait en faveur des dites Dames de l'Hôtel-Dieu. Au bureau du Shérif, le 14 Novembre, 1826.

Smith Sanburn contre John Murphy. Un lot de terre au faubourg Ste. Anne, borné par la rue Ste. Anne, le dit Smith Sanburn, M'Creery et Frost, de 45 pieds sur 90, sans bâtimens, sujet à une rente foncière de £3 0 0 envers l'emphitéote, pendant la durée de son bail, et ensuite envers les Dames de l'Hôtel-Dieu ; à la charge en outre du droit de retrait en faveur des dites Dames de l'Hôtel-Dieu. Au bureau du Shérif, le 14 Nov. 1826.

J. S. M'Cord et al. contre Patrick Savage, Robert Hunter, Tuteur ad hoc à Catherine Hill, veuve Cooper, et A. Hamilton, Tuteur aux mineurs Cooper. 1°. Un lot de terre No. 140 dans le faubourg Ste. Anne, borné par la rue Dalhousie, Cicolari, et les dits J. S. M'Cord et al., sans bâtimens. 2°. Un lot au même lieu No. 273, borné par la rue Ste. Anne, la rue St. Gabriel, Sanburn & Wright. A la charge de £3 0 0 de rente foncière envers l'emphitéote pendant la durée de son bail, et ensuite envers les Dames de l'Hôtel-Dieu ; à la charge en outre du droit de retrait en faveur des dites Dames de l'Hôtel-Dieu. Au Bureau du Shérif, le 15 Novembre, 1826.

John Bagworth dit Bec contre Louis Pion, fils. Un lot de terre No. 162, au faubourg Ste. Anne, borné par la rue Wellington, la rue Dalhousie et Smith Sanburn. A la charge de £3 16 3 de rente foncière envers l'emphitéote pendant la durée de son bail, et ensuite envers les Dames de l'Hôtel-Dieu comme administratrices des biens des pauvres du dit Hôtel-Dieu ; à la charge en outre du droit de retrait en faveur des dites Dames de l'Hôtel-Dieu. Au bureau du Shérif, le 15 Nov. 1826.

A. L. Levesque contre Ant. Langlois. 1°. Un emplacement dans le faubourg Ste. Marie, rue des Voltigeurs, borné par Durand et Joubert, avec bâtimens. 2°. Un emplacement au même lieu, sur la rue Ste. Marie, joignant le lot No. 1, borné par Durand et la dite rue des Voltigeurs, avec maison. Au bureau du Shérif, le 21 Nov. 1826.

Toussaint Trudeau et ux, contre Jean Bte. Monarque. Un emplacement dans le faubourg Ste. Marie, de 45 pieds sur 116, borné par la rue Panet, veuve Gibaut, représentans Paul Monarque et Goyette. Au bureau du Shérif, le 29 Janvier, 1826.

PAROISSE DE MONTREAL.

James M. Holwell contre Francis Sisson. Un lot de terre à la Côte St. Antoine, d'un arpent sur un arpent et demi, complanté d'arbres fruitiers, tenant au chemin de la Côte St. Antoine et aux représentans de Louis Décarv, borné par les représentans de François Décarv et les représentans de F. Raymond, avec maison et étable. Au bureau du Shérif, le 28 Nov. 1826.

Décrot volontaire sur Charles Bowman. Un lot de terre à la Côte St. Antoine, de trois arpens sur la profondeur qu'il y a du chemin de la dite Côte St. Antoine aux terres de la Côte des Neiges, borné par George Gardin et Louis Leduc ; sauf la réserve du chemin de 12 pieds de large sur 72 pieds de long le long de la terre du dit Gardin ; le dit lot acquis de Susanna Rankin par acte reçu devant Doucet le 9 Juin dernier. Le dit lot sujet envers la dite Susanna Rankin au paiement de la somme de £50 courant le 13 Février, 1827, et de celle de £70 dit cours au 1er. Septembre, 1827, et envers un nommé Toussaint Boyer au paiement de la somme de £403 6 8 dit cours, payable par quarts au quinze de Novembre de chaque année à commencer au 15 Novembre courant, sans intérêt. Au bureau du Shérif, le 28 Novembre, 1826.

Décrot volontaire sur Jean Marie Cadieux. La moitié d'une terre sise au Côteau St. Pierre, contenant la dite moitié un arpent et demi sur quarante, prenant au petit Lac et au chemin de la Côte St. Luc, bornée au sud-ouest par Letourneux, les héritiers Grant, Gagner, les héritiers Lapensée, et au nord-est par l'autre moitié de la dite terre, appartenant au dit J. M. Cadieux ; la dite première moitié de terre acquise de Desrochers. Au bureau du Shérif, le 26 Décembre, 1826.

LACHINE.

Décrot volontaire sur Henry Handley. Un lot de terre de deux acres de front sur 20 acres de profondeur, prenant au fleuve ; borné par Gray et les héritiers Cazeau, avec les bâtimens, avec la réserve d'un petit terrain ou cimetière en faveur d'Isaac Hall, au choix du dit Isaac Hall ; à la charge en outre d'une pension viagère de trente piastres, payable par quartier, à compter du 11 Janvier, 1826, en faveur de Michel Jetté et sa femme, et jusqu'au décès du dernier mourant. A la porte de l'église de Lachine, le 29 Janvier, 1827.